



communiqué

N°: 053
No.:

Le 20 mars 1987

ANNIVERSAIRE DE LA CRÉATION
DE L'AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE
ET DEUXIÈME SOMMET FRANCOPHONE À QUÉBEC

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures est heureux de souligner l'anniversaire de la création, le 20 mars 1970 à Niamey, au Niger, de la plus importante organisation intergouvernementale francophone, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Le Canada en fut un des fondateurs. Elle comprend aujourd'hui 39 pays et gouvernements des cinq continents unis par l'usage commun de la langue française. Elle travaille presque entièrement à des activités de coopération.

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, réunis au Sommet de Paris en février 1986, ont confirmé l'orientation actuelle de l'ACCT et l'ont incitée à entreprendre une réforme qui lui permette de mieux répondre à leurs attentes et aux décisions qui y ont été prises. Cette réforme est en cours.

Le deuxième Sommet francophone, qui se tiendra au Canada, à Québec, les 2, 3 et 4 septembre prochain, sera plus en mesure de déterminer davantage la configuration institutionnelle dont il entend doter la Francophonie. Le Sommet de Québec fournira en effet à ses participants l'occasion de confirmer et de consolider les orientations qu'ils ont déjà tracées à Paris pour le développement de leur coopération dans les secteurs jugés prioritaires pour la Francophonie internationale. Il sera aussi l'occasion de renforcer entre eux le dialogue et la concertation face aux enjeux politiques et économiques d'intérêt commun.

.../2

En cette journée du XVIII^{ème} anniversaire de la création de l'ACCT, le Canada entend rappeler son attachement à la francophonie et à ses institutions. L'accueil en sol canadien et québécois du deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français fournira au peuple canadien l'occasion de concrétiser sa solidarité avec les populations qui partagent l'usage de l'une de ses deux langues officielles.